

ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ACTIVE (A.P.S.A.)

4 rue de l'Eglise BP 115
62300 LENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Grégory MOUY
Commissaire aux Comptes
Membre de la C^e Régionale des Hauts-de-France
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Lille
Diplômé de Commerce International

ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ACTIVE (A.P.S.A.)
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ACTIVE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

E-mail : g.mouy@generations-experts.com
45 boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI
Tél : 06 22 21 76 18

Successeur de Dominique MOUY expert-comptable commissaire aux comptes expert judiciaire – de Robert MOUY ancien conseil fiscal et Paul MOUY expert-comptable près le Tribunal
SARL au capital de 1000 euros – SIRET 538 427 592 00026 – APE 69.20Z

2.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé à l'annexe des comptes annuels dans les Règles et Méthodes comptables, relatant le changement de méthode comptable, lié à l'application du règlement ANC 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 851-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- La comptabilisation des subventions

Compte tenu de l'importance de ce poste, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Dans le cadre de nos diligences, nos travaux ont consisté à :

- Obtenir copies des conventions de financement conclues sur l'exercice,
- Prendre connaissance de la date de signature, son objet, sa durée et les conditions de son versement,
- S'assurer que les subventions sont bien rattachées à leur exercice d'attribution et que le principe d'indépendance des exercices est respecté,
- Valider le montant à engager sur les exercices suivants.
- Justifier l'emploi des subventions reçues.

- Le suivi des fonds propres

Compte tenu de l'importance du poste des fonds propres, ces derniers ont été considérés comme un point clé de l'audit.

De ce fait, une analyse des fonds sous contrôle et propres à l'établissement de l'association a été réalisé permettant de valider les sommes sous contrôle des tiers financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration et sa Présidente.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Douai, le 2 juin 2026

CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT

Grégory MOUY

Commissaire aux Comptes



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes.

BILAN ACTIF

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	21 192.36	21 192.38	-0.02		-0.02	
Autres immobilisations incorporelles	2 214.99	2 214.99				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				8.56		18.07
Terrains	53 424.90		53 424.90		53 424.90	
Constructions	4 274 911.63	3 134 828.02	1 140 083.61		1 259 056.21	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	583 063.66	458 120.11	124 943.55		121 942.67	
Autres immobilisations corporelles	2 521 369.91	1 878 249.77	643 120.14		834 116.79	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				5.94		10.69
Participations	59 626.00		59 626.00		57 855.00	
Créances rattachées à des particip.	204 900.00		204 900.00		200 000.00	
Autres titres immobilisés	1 000 610.00	17 597.02	983 012.98		970 385.75	
Prêts	92 340.51		92 340.51		92 340.51	
Autres immobilisations financières	20 901.75		20 901.75		20 919.41	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	8 834 555.71	5 512 202.29	3 322 353.42	14.50	3 610 041.22	28.76
Stocks et en-cours						
Créances				43.80		10.99
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 514 050.85	39 649.06	1 474 401.79		1 299 756.24	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	8 539 138.42		8 539 138.42		65 506.92	
Charges constatées d'avance	22 033.10		22 033.10		14 086.72	
Valeurs mobilières de placement	1 635 000.00		1 635 000.00	7.14	1 600 000.00	12.74
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	7 917 524.78		7 917 524.78	34.56	5 964 735.06	47.51
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	19 627 747.15	39 649.06	19 588 098.09	85.50	8 944 084.94	71.24
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	28 462 302.86	5 551 851.35	22 910 451.51	100	12 554 126.16	100

BILAN PASSIF

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		0.03		0.06
Fonds propres statutaires	7 014.79		7 014.79	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		23.43		39.74
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	5 368 794.76		4 988 387.82	
Autres réserves				
Report à nouveau	505 932.77	2.21	863 682.07	6.88
Excédent ou déficit de l'exercice	744 146.11	3.25	245 752.36	1.96
Situation nette (sous-total)	6 625 888.43	28.92	6 104 837.04	48.63
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	825 675.82	3.60	791 992.16	6.31
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	7 451 564.25	32.52	6 896 829.20	54.94
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	3 725 306.46	16.26	2 224 988.17	17.72
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	3 725 306.46	16.26	2 224 988.17	17.72
Provisions pour risques	472 937.85	2.06	457 094.10	3.64
Provisions pour charges	173 921.37	0.76	145 062.59	1.16
TOTAL DES PROVISIONS (III)	646 859.22	2.82	602 156.69	4.80
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87 297.59	0.38	97 946.11	0.78
Emprunts et dettes financières diverses			38 578.36	0.31
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	422 879.55	1.85	339 032.49	2.70
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 279 073.58	5.58	1 287 613.48	10.26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	8 639 633.82	37.71	30 502.85	0.24
Produits constatés d'avance	657 837.04	2.87	1 036 478.81	8.26
TOTAL DES DETTES (IV)	11 086 721.58	48.39	2 830 152.10	22.54
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	22 910 451.51	100	12 554 126.16	100

COMPTE DE RÉSULTAT

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	12 063.76	485.00	11 578.76	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens		290.00	-290.00	-100.00
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	2 525 747.57	2 241 538.53	284 209.04	12.68
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	13 539 667.52	12 242 513.54	1 297 153.98	10.60
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 887.65		1 887.65	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie		18 055.95	-18 055.95	-100.00
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	42 714.76	143 595.82	-100 881.06	-70.25
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	1 249.69	4 800.12	-3 550.43	-73.97
Utilisations des fonds dédiés	4 470.93	139 802.39	-135 331.46	-96.80
Autres produits	739 982.77	651 490.81	88 491.96	13.58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 867 784.65	15 442 572.16	1 425 212.49	9.23
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	4 723 552.70	4 618 248.87	105 303.83	2.28
Aides financières	11 061.36		11 061.36	
Impôts, taxes et versements assimilés	677 038.45	680 737.61	-3 699.16	-0.54
Salaires	6 794 696.71	6 981 885.96	-187 189.25	-2.68
Cotisations sociales	2 058 949.58	2 139 985.57	-81 035.99	-3.79
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	543 947.72	547 356.64	-3 408.92	-0.62
Dotations aux provisions		71 129.15	-71 129.15	-100.00
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées		2 594.00	-2 594.00	-100.00
Report des fonds dédiés	1 298 443.83	122 266.61	1 176 177.22	961.98
Autres charges	78 943.20	117 301.06	-38 357.86	-32.70
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	16 186 633.55	15 281 505.47	905 128.08	5.92
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	681 151.10	161 066.69	520 084.41	322.90

COMPTE DE RÉSULTAT

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	62 382.26	29 033.84	33 348.42	114.86
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	12 627.23	13 781.49	-1 154.26	-8.38
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	75 009.49	42 815.33	32 194.16	75.19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 675.48	2 177.34	-501.86	-23.05
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 675.48	2 177.34	-501.86	-23.05
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	73 334.01	40 637.99	32 696.02	80.46
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	754 485.11	201 704.68	552 780.43	274.05
Produits exceptionnels (V)		55 086.99	-55 086.99	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		4 149.31	-4 149.31	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		50 937.68	-50 937.68	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 339.00	6 890.00	3 449.00	50.06
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	16 942 794.14	15 540 474.48	1 402 319.66	9.02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	16 198 648.03	15 294 722.12	903 925.91	5.91
EXCÉDENT OU DÉFICIT	744 146.11	245 752.36	498 393.75	202.80
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	744 146.11	245 752.36	498 393.75	202.80

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Engagements	Produite
Commentaire	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 22 910 451.51 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 744 146.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/05/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2023-03.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

L'application du règlement ANC n°2023-03 est considérée comme un changement de méthode comptable.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		20 à 25 ans
Installations techniques		5 à 10 ans
Matériels outillages et industriels		10 à 20 ans
Matériels outillages		10 à 20 ans
Immobilisations incorporelles		1 à 5 ans
Matériel de transport		5 ans
Matériel de bureau, informatiq		3 à 10 ans
Mobilier		3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Les contributions en nature n'ont pas pu être valorisées en raison de l'absence d'éléments objectifs et suffisamment fiables permettant d'en déterminer la valeur financière.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Objet de l'association

'Association pour la Solidarité Active du Pas-de-Calais (APSA 62) a pour mission de promouvoir et mettre en œuvre des actions de solidarité en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Elle accompagne les publics dans leur parcours d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne, favorise l'accès aux droits, au logement, à la santé et à l'autonomie, et développe des dispositifs de soutien aux familles, à la parentalité et à la cohésion sociale. Par son action, l'APSA œuvre pour une société plus solidaire, inclusive et respectueuse de la dignité de chacun.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	23 407.35		
TOTAL	23 407.35		
Immobilisations corporelles			
Terrains	53 424.90		
Constructions sur sol propre	742 939.51		50 466.50
Constructions sur sol d'autrui	81 396.63		9 924.27
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	3 338 425.85		149 306.32
Installations techniques, matériel et outillages industriels	553 585.48		78 110.87
Installations générales, agencements et aménagements divers	975 592.71		34 752.40
Matériel de transport	936 807.06		33 500.00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	560 751.35		16 201.05
TOTAL	7 242 923.49		372 261.41
Immobilisations financières			
Autres participations	257 855.00		6 671.00
Autres titres immobilisés	1 000 610.00		
Prêts et autres immobilisations financières	113 259.92		3 239.50
TOTAL	1 371 724.92		9 910.50
TOTAL GENERAL	8 638 055.76		382 171.91

ETAT DES IMMOBILISATIONS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			23 407.35	
TOTAL			23 407.35	
Immobilisations corporelles				
Terrains			53 424.90	
Constructions sur sol propre			793 406.01	
Constructions sur sol d'autrui			91 320.90	
Constructions inst. générales, agencements		97 547.45	3 390 184.72	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		48 632.69	583 063.66	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		14 809.86	995 535.25	
Matériel de transport		10 500.00	959 807.06	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		10 924.80	566 027.60	
TOTAL		182 414.80	7 432 770.10	
Immobilisations financières				
Autres participations			264 526.00	
Autres titres immobilisés			1 000 610.00	
Prêts et autres immobilisations financières		3 257.16	113 242.26	
TOTAL		3 257.16	1 378 378.26	
TOTAL GENERAL		185 671.96	8 834 555.71	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			23 407.37			23 407.37
TOTAL			23 407.37			23 407.37
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			349 351.88	37 462.53		386 814.41
Constructions sur sol d'autrui			81 396.63	250.86		81 647.49
Const. inst. gén., agencs			2 472 957.27	193 659.78	250.93	2 666 366.12
Inst. tech., mat. et out. industriels			431 642.81	26 477.30		458 120.11
Inst. générales, agencs divers			556 658.20	96 184.61	3 596.49	649 246.32
Matériel de transport			619 540.60	109 127.11	6 158.70	722 509.01
Matériel de bureau, informatique			433 925.59	43 658.91		477 584.50
Emballages récupérables et divers			28 909.94			28 909.94
TOTAL			4 974 382.92	506 821.10	10 006.12	5 471 197.90
TOTAL GENERAL			4 997 790.29	506 821.10	10 006.12	5 494 605.27

ETAT DES CRÉANCES

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	204 900.00		204 900.00
Prêts (1) (2)	92 340.51		92 340.51
Autres immobilisations financières	20 901.75		20 901.75
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	12 309.06	12 309.06	
Autres créances clients	1 501 741.79	1 501 741.79	
Personnel et comptes rattachés	8 137.68	8 137.68	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 554.41	10 554.41	
Débiteurs divers	8 520 446.33	8 520 446.33	
Charges constatées d'avance	22 033.10	22 033.10	
TOTAL	10 393 364.63	10 075 222.37	318 142.26

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	22 033.10
TOTAL	22 033.10

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	31 003.65
Autres créances	97 114.87
TOTAL	128 118.52

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	7 014.79				7 014.79
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	4 988 387.82		714 188.55	333 781.61	5 368 794.76
Report à nouveau	863 682.07		855 528.76	1 213 278.06	505 932.77
Excédent ou déficit de l'exercice	245 752.36		744 146.11	245 752.36	744 146.11
Subventions d'investissement	791 992.16		166 305.00	132 621.34	825 675.82
TOTAL	6 896 829.20		2 480 168.42	1 925 433.37	7 451 564.25

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Fonds dédiés investissement

195000000 FONDS DEDIES INVESTISSEMENT 343 899,00

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
BOUSSOLE LOGT ADAPTE 2018	28 000.00					28 000.00	
CADA PLACE SUPP	4 095.00					4 095.00	
CAO 2018 (5pl=20481,11)	61 777.35					61 777.35	
CAO 34 PL AC URGENCE	65 833.89					65 833.89	
CITS 2018	57 806.70					57 806.70	
DISPOSIITF ALTERNATIF NUITE	26 000.00					26 000.00	
H2N 2018	15 101.60					15 101.60	
LOGEMENT - ROMS 2018	29 440.00					29 440.00	
PUBLIC FRAGILISE 2018	50 000.00					50 000.00	
SIAO 2018	96 102.61					96 102.61	
SIAO PLAN GRAND FROID 2018	137 160.00					137 160.00	
5 PLACE HU BOUSSOLE 2019	28 875.00					28 875.00	
LOGEMENT ADAPTES 2019	50 000.00					50 000.00	
CAO 2019	18 047.31					18 047.31	
HU 2019	45 433.56					45 433.56	
RELIQUA 115 2019	18 130.00					18 130.00	
INFIRMIERE AHI 2020	8 254.00					8 254.00	
PSY AHI 2020	12 134.00					12 134.00	
PGF NIV 2 2020	57 000.00					57 000.00	
ACCUEIL DE JOUR EXPERIMENTAL 2020	35 000.00					35 000.00	
VEILLE SOCIAL 2020	17 013.49					17 013.49	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CAO HUDA 2020	10 363.76					10 363.76	
HU PSY 2020	60.70					60.70	
ACCUEIL URGENCE 2020	41 345.68					41 345.68	
ALTERNATIVES HOTEL 2020	7 182.53					7 182.53	
MAISON TRANSITION 2020	3 786.42					3 786.42	
RENFORT PERSONNEL 2020	1 429.16					1 429.16	
ACCUEIL DE JOUR 2020	38.49					38.49	
BREL 2021	12 633.01					12 633.01	
SPIP 2021	5 520.00					5 520.00	
PGF NIVEAU 2 2021	57 000.00					57 000.00	
ACCUEIL DE JOUR 2021	4 474.25					4 474.25	
PGF 2021	7 254.38					7 254.38	
H2N 2021	38 286.05					38 286.05	
H2N VOLANT 2021	27 727.34					27 727.34	
EXT 16 PLACES 2021	960.61					960.61	
ASI 2021	1 189.96					1 189.96	
ROMS 2021	521.85					521.85	
COORDO 2021	1 503.46					1 503.46	
BREL 2022 34 plc	8 984.70					8 984.70	
BOUSSOLE 2022	2 821.07					2 821.07	
HUDA 2022	4 168.61					4 168.61	
AVDL 2022	773.31					773.31	
ACC URGENCE ASI 2022	17 171.30					17 171.30	
SIAO 2022	73 771.22					73 771.22	
LOGT D'ABORD 2022	11 927.91					11 927.91	
MAAJ 2022	136.35					136.35	
ARMS 2022	3 381.14					3 381.14	
MD HERBERGEMENT D URGENCE 34 PL	30 798.60					30 798.60	
MD PLACES ALTERNATIVES 5 PL	26 382.11					26 382.11	
MD PLACES PSY 2 PLACES	457.24					457.24	
MD HU 5 PLACES TRANSITION	13 652.50					13 652.50	
HU SPIP	16 560.33					16 560.33	
PGF 18+15 PL + EXT 6 PLACE 2023	107 785.24					107 785.24	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

HALTE DE NUIT 2023	21 312.64					21 312.64	
H2N SURVEILLANT VOLANT 2023	1.23					1.23	
SURVEILLANT NOCTURNE 2023	1.23					1.23	
HUDA 50 PLACES 2023	58 884.12					58 884.12	
AVDL 2023	31 299.01					31 299.01	
ACC URGENCE 5 PL 2023	10 995.25					10 995.25	
REINSTALLES 2023	19 691.89					19 691.89	
NUITES 2023	6 737.51					6 737.51	
EQUIPE DE RUE 2023	101 803.08					101 803.08	
FNAVDL + PDCH + ACSI 2023	24 234.94		4 470.93			19 764.01	
PENSIONS DE FAMILLE 2023	12 255.59					12 255.59	
POP SPEC 2023	16 940.66					16 940.66	
ARMS 2023	2 043.18					2 043.18	
HEBERGEMENT URGENCE 2024 34 PL	7 857.87					7 857.87	
5 PLACES TRANSITIONS 2024	18 696.92					18 696.92	
HU FVV 2024	13 459.34					13 459.34	
DANH 2024	24 605.55					24 605.55	
HU SPIP 2024	563.24					563.24	
HUDA 50 PL 2024	5 262.93					5 262.93	
AVDL 2024	2 508.31					2 508.31	
ACC D'URGENCE 2024 5 PL	2 683.06					2 683.06	
COORDO ALIM CALM 2024	28 891.00					28 891.00	
LDA 2024	303.25					303.25	
MAAJ 2024	178.85					178.85	
PENSION DE FAMILLE 2024	7 519.99					7 519.99	
POP SPEC 2024 HU	1 226.63					1 226.63	
ESPACE RENCONTRE 2024	3 163.04					3 163.04	
INF AHI 2024	2 073.53					2 073.53	
PSY AHI 2024	3 273.10					3 273.10	
ESSIP 2024	27 859.24					27 859.24	
ESSIP 2023 QVT					6 345.39	6 345.39	
ESSIP 2023 CPOM					200 000.00	200 000.00	
PLACE PSY 2025					2 215.24	2 215.24	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

HU 10 PLACES 2025				991.91	991.91	
MDT 2025				17 271.90	17 271.90	
HU FVV 2025				27 944.13	27 944.13	
RENFORT PERSO 2025				12 680.53	12 680.53	
SPIP 2025				12 088.84	12 088.84	
FOND ADDICTION 2025				53 520.87	53 520.87	
HU ISOLE + FAMILLE 2025				104 779.93	104 779.93	
SECURITE 2025				40 363.05	40 363.05	
ADJ+NUIT+RENFORT 2025				89 326.94	89 326.94	
HUDA 2025				634.49	634.49	
AVDL / IML BPI 2025				55 613.82	55 613.82	
HU 2025				45 123.97	45 123.97	
REINSTALLES 2025				32.13	32.13	
PRIMO ARRIVANTS 2025				110 394.00	110 394.00	
SIAO 2025				135 298.03	135 298.03	
NUITEES 2025				72 320.63	72 320.63	
EQUIPE DE RUE 2025				107 679.70	107 679.70	
ENVAUL 2025				7.75	7.75	
ADSL 2025				75.78	75.78	
VIAL 2025				74.06	74.06	
IML UKRAINE 2025				126 847.61	126 847.61	
AML 2025				887.86	887.86	
DSL / ASLL 2025				9 220.52	9 220.52	
IML VIOLENCES CONJUGALES 2025				53 124.41	53 124.41	
DSF 2025				934.55	934.55	
IML CLASSIQUE 2025				6 376.42	6 376.42	
HU AUTEURS 2025				182 500.00	182 500.00	
PDF NOYELLES SOUS LENS 2025				25 506.29	25 506.29	
PDF GRENAY 2025				18.73	18.73	
PDF NOYELLES GODAULDT 2025				54.29	54.29	
HU 2025				3 598.67	3 598.67	
PAEJ 2025				936.78	936.78	
PL ALTERNATIVES BREL 2022	17 308.01				17 308.01	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PL PSY BREL 2022	6 201.19					6 201.19	
TOTAL	1 881 089.17		4 470.93		1 504 789.22	3 381 407.46	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	87 297.59	87 297.59		
Fournisseurs et comptes rattachés	422 879.55	422 879.55		
Personnel et comptes rattachés	542 773.62	542 773.62		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	677 880.52	677 880.52		
Impôts sur les bénéfices	6 839.00	6 839.00		
Autres impôts et taxes assimilées	44 826.37	44 826.37		
Autres dettes	8 639 633.82	8 639 633.82		
Produits constatés d'avance	657 837.04	657 837.04		
TOTAL	11 079 967.51	11 079 967.51		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	657 837.04
TOTAL	657 837.04

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 473.45
Dettes fiscales et sociales	786 896.16
Autres dettes	28 990.33
TOTAL	954 359.94

ENGAGEMENTS

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

La ville de Lens a mis à disposition pour l'année 2025 des locaux pour un montant de 1 666€ et des équipements sportifs pour un montant de 3 419€.

Madame Vancauwelaert s'est engagé pour le non remboursement de ses frais de déplacement. Pour 2025, ceux-ci s'élèvent à 1 806.24 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

COMMENTAIRE

15776 - ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'information relative à la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants n'est pas donnée car cela équivaldrait à donner une information individualisée.